



## URGENT SOS APPEL DE FOND NON EFFECTUE

Par **charlotte**, le **03/10/2008** à **14:51**

en AG 2007 vote de travaux ascenseurs avec appel de fond octobre 2007 et solde 2008. AUCUN APPEL DE FOND EFFECTUE A CE JOUR; Vente de l'appar il y a 3 semaines ; le notaire me réclame le montant des travaux suivant l'état daté du syndic. Or, à ce jour AUCUN APPEL DE FOND AUCUN TRAVAUX AUUN DEVIS VALIDE. A mon avis la dette n'est pas exigible. Mais quel article de loi opposer au syndic et comment l'obliger à rectifier chez le notaire. (syn,dic non mandaté pour la vente et j'ajoute que j'ai fait un arrangement oral correct avec mon ancienne locataire - mais le syndic n'a pas à en être informé car normalement pour lui seul le propriétaire de l'appar au moment de l'exigibilité est redevable. Pouvez-vous me confirmer et me dire comment obtenir raison auprès de ce fameux syndic  
MERCİ MERCİ DE VOTRE REPONSE 3 semaines depuis la signature de l'acte de vente